

DE : MONSIEUR CHRISTIAN DUBÉ
Ministre de la Santé

Le 31 mars 2025

TITRE : Prolongation du Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé, pour l'exercice 2025-2026

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

La Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) 2015-2025 – *Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population* est le fruit d'une démarche collaborative entre le gouvernement et les communautés. Adoptée par le Conseil des ministres en février 2016, elle est un des moyens mis de l'avant par le gouvernement pour réaliser des gains de santé et diminuer la pression sur le système de santé, en construisant sur les acquis en prévention des dernières décennies.

La PGPS résulte d'un effort collectif de 16 ministères et organismes gouvernementaux, sous le leadership du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour concrétiser l'approche de la *Santé dans toutes les politiques*, promue par l'Organisation mondiale de la Santé. Cette approche repose sur le constat qu'une diversité de secteurs d'activité gouvernementaux et de la société civile doivent se concerter et se coordonner afin d'agir sur un ensemble de déterminants en vue d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales de santé.

La PGPS s'articule autour de quatre orientations : le développement des capacités des personnes, dès leur plus jeune âge (orientation 1); l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires (orientation 2); l'amélioration des conditions de vie qui favorisent la santé (orientation 3); et le renforcement des actions de prévention dans le système de santé et de services sociaux (orientation 4).

Un premier Plan d'action interministériel 2017-2021, élaboré avec la participation de seize ministères et organismes (MO) gouvernementaux, a été adopté avec un cadre budgétaire annuel de 20 M\$ pour quatre ans, puis a été prolongé d'une année, en 2021-2022, avec un budget de 13,3 M\$.

Le 24 mai 2022, un deuxième Plan d'action interministériel (PAI 2022-2025), élaboré cette fois avec la participation de 27 MO, a été adopté avec un cadre budgétaire de 40 M\$ par année pour trois ans. Il constitue un des gestes concrets déployés dans le cadre du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé (Plan santé). Le bilan évaluatif exigé par le Conseil du trésor dans sa décision de mai 2022 a été transmis au Secrétariat du Conseil du trésor le 30 novembre 2024. Les principales réalisations des deux premières années du PAI 2022-2025 sont présentées en annexe.

Le présent mémoire vise l'approbation d'une année de prolongation en 2025-2026 pour ce PAI 2022-2025, qui a pris fin au 31 mars 2025. Au terme de l'année de prolongation, un bilan final sera réalisé.

2- Raison d'être de l'intervention

Les collaborations développées et renforcées dans le cadre de la PGPS permettent d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions déployées en prévention par les différents ministères, organismes gouvernementaux et partenaires pour améliorer la santé de la population. La poursuite du PAI 2022-2025, pour l'exercice 2025-2026, permettrait de consolider de telles collaborations et de maintenir la mobilisation interministérielle pour prévenir les problèmes de santé évitables et contribuer à réduire la pression sur le système de santé et de services sociaux. Parallèlement, une Stratégie nationale de prévention en santé sera élaborée, en collaboration avec plusieurs partenaires, pour marquer une évolution et une intensification des actions.

En effet, considérant son envergure et le temps inhérent à la collaboration intersectorielle qui distingue la PGPS, il est estimé que 70 % des actions prévues au PAI 2022-2025 devront bénéficier d'une année de prolongation pour être finalisées.

3- Objectifs poursuivis

L'objectif est de compléter les actions prévues au PAI 2022-2025 d'ici le 31 mars 2026 et d'atteindre les cibles qui y ont été fixées pour chacun des livrables. Les sommes consacrées à la finalisation des actions du PAI 2022-2025 permettront au gouvernement d'accroître la portée des initiatives mises en œuvre par plus de 225 partenaires dans les communautés, les municipalités, les services de garde, les écoles, les milieux de travail et les milieux de vie dans toutes les régions.

L'objectif poursuivi ne vise pas à mettre de l'avant de nouvelles mesures, mais à permettre aux partenaires bénéficiaires du PAI 2022-2025 de mener à terme les actions prévues et d'atteindre les résultats ciblés.

4- Proposition

Il est proposé de prolonger le PAI 2022-2025 pour une année en 2025-2026 afin d'accorder plus de temps à la finalisation de plusieurs livrables et de consolider le savoir-faire et l'expertise acquise par les partenaires en faveur de la prévention en santé.

Cette année de prolongation permettrait également de maintenir une mobilisation soutenue pour les 27 MO engagés dans des initiatives contribuant à réduire la prévalence des problèmes de santé évitables, en vue de l'élaboration d'une Stratégie nationale de prévention en santé.

5- Autres options

L'autre option serait de laisser le PAI 2022-2025 prendre fin le 31 mars 2025. Si cette option était privilégiée, les actions en cours seraient grandement compromises, voire

non complétées, ou n'auraient pas la portée visée. De plus, un refus de prolonger les actions du PAI en cours aurait comme effet de démobiliser l'ensemble des partenaires de la PGPS, alors que s'amorcent les travaux pour l'élaboration d'une Stratégie nationale de prévention en santé.

6- Évaluation intégrée des incidences

L'ensemble de la population, dans toutes les régions, bénéficiera de la prolongation des actions du PAI 2022-2025. Ces actions touchent les personnes, les communautés ainsi que les environnements et sont adaptées aux réalités et aux besoins particuliers de certains groupes de la population, dont les jeunes, les aînés, les autochtones et les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. La réduction des inégalités sociales de santé est d'ailleurs au cœur des actions prévues dans les PAI de la PGPS.

Les collaborations issues de la PGPS et de ses PAI assurent une cohérence, une complémentarité et une optimisation des programmes et des actions visant à réduire la prévalence des problèmes de santé évitables et à réduire la pression sur le système de soins. Ces collaborations permettent d'agir efficacement sur les facteurs individuels et environnementaux qui influencent la santé de la population en mettant à profit des leviers d'action dans plusieurs secteurs d'activité et milieux de vie des citoyens et des citoyennes du Québec : famille, éducation, solidarité sociale, travail, logement, aménagement du territoire, transport, environnement, bioalimentaire, économie, immigration, tourisme, culture, santé et services sociaux, etc.

En plus de ces collaborations, l'année de prolongation assurera le maintien de la mobilisation des MO et la poursuite du soutien de centaines d'organisations non gouvernementales, dont plus de 50 instances de concertation, partout au Québec. Elle permettra de consolider l'expertise développée et de rejoindre un plus grand nombre d'enfants, de jeunes, de familles, d'aînés, de personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité, de membres des Premières Nations et d'Inuit, de cliniciens, d'acteurs municipaux et d'employeurs, avec des initiatives favorisant la santé. Cette année supplémentaire permettra également d'éviter l'interruption de nombreuses initiatives nationales, régionales et locales pendant les travaux d'élaboration d'une Stratégie nationale de prévention en santé.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Les MO engagés dans le PAI 2022-2025 ont contribué aux travaux pour cibler uniquement les sommes nécessaires pour compléter les livrables prévus. Les ministères suivants, en tant que responsables d'actions, y ont participé de plus près :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Ministère de l'Éducation (MEQ);
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- Ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- Ministère de la Famille (MFA);
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Ministère du Tourisme (MTOUR);
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- Secrétariat à la jeunesse (SAJ).

Seuls sept ministères et organismes gouvernementaux (sur dix) ont indiqué avoir des besoins financiers pour l'année de prolongation.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre de la proposition démarrerait au 1^{er} avril 2025 et se terminerait le 31 mars 2026. Toutes les activités réalisées durant l'année de prolongation 2025-2026 permettraient de finaliser les travaux collectifs amorcés depuis 2022 dans le PAI 2022-2025.

Chaque ministère responsable d'une action serait interpellé en fin d'année financière 2025-2026 pour une reddition de comptes, dans le but de documenter l'utilisation des budgets, les résultats obtenus et l'atteinte des cibles fixées pour chaque indicateur. Les organisations qui bénéficieraient d'une aide financière pourront adapter leur plan de travail en collaboration avec les ministères concernés et devront déposer, en fin de projet, un rapport des activités, des livrables réalisés et des budgets utilisés. Un bilan des résultats du PAI 2022-2025 sera réalisé sur la base de l'ensemble des redditions de comptes reçues depuis 2022-2023.

À différents moments au cours de l'année 2025-2026, des échanges formels et informels seraient prévus entre les ministères et les bénéficiaires afin d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions.

9- Implications financières

Le coût total de l'année de prolongation 2025-2026 du PAI 2022-2025 s'élèverait à 30 498 900 \$. La quasi-totalité (80 %) des sommes demandées servirait à des subventions ou à des contrats de service octroyés à des acteurs nationaux, régionaux et locaux de la société civile et des experts œuvrant dans divers secteurs et contribuant à prévenir les problèmes de santé évitables et à réduire la pression sur le système de soins. Le reste, soit 20 % des sommes, soutiendrait des projets portés par des établissements de santé et de services sociaux. Ni la proposition ni aucune de ses activités n'aurait à être inscrite dans le Plan québécois des infrastructures.

Le cadre budgétaire pour l'année de prolongation, en annexe, a été élaboré avec les partenaires ministériels concernés pour soutenir la finalisation des livrables du PAI 2022-2025. Un effort a été demandé aux MO impliqués pour cibler uniquement les sommes nécessaires pour compléter les livrables prévus; c'est pourquoi les implications budgétaires sont de 30,5 M\$ plutôt que de 40 M\$, comme c'était le cas lors des années précédentes. De plus, seuls sept ministères (sur dix) ont indiqué avoir des besoins financiers pour l'année de prolongation.

Le financement serait distribué selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessous :

MO	Montant prévu 2025-2026
MAPAQ	2 600 000 \$
MEQ	4 908 000 \$
MES	325 000 \$
MFA	80 000 \$
MSSS	20 278 900 \$
MTMD	2 000 000 \$
SAJ	307 000 \$
Total	30 498 900 \$

10- Analyse comparative

Parmi les premières en Amérique du Nord, la PGPS s'inscrit dans le mouvement international de la Santé dans toutes les politiques, alimenté par les travaux de l'Organisation mondiale de la Santé. Certains États, dont le Québec, ont adopté au cours des dernières années des politiques inspirées de cette approche qui mise sur une compréhension et une responsabilité partagée par différents secteurs d'activité gouvernementaux et de la société civile au regard de la santé de la population.

Avec l'adoption de la PGPS en 2016, le Québec est devenu un leader au niveau mondial, en se dotant d'une politique gouvernementale et interministérielle qui prend en compte l'ensemble des déterminants de la santé et qui mise sur la réduction des inégalités sociales de santé, grâce à l'engagement et à la concertation de centaines d'acteurs gouvernementaux et de la société civile. La PGPS s'appuie sur plusieurs décennies de travail intersectoriel en santé, dans le monde et au Québec.

Par conséquent, le Québec est de plus en plus reconnu comme un modèle inspirant de l'approche de la Santé dans toutes les politiques tant au Canada qu'à l'international. Depuis 2020, le D^r Horacio Arruda est d'ailleurs le président du Réseau mondial pour la Santé dans toutes les politiques (Global Network for Health in All Policies), lancé en mai 2017 par les gouvernements de la Finlande, du Soudan, de la Thaïlande, du Québec et de l'État d'Australie-Méridionale. Le Québec est également un membre actif du Réseau canadien sur la Santé dans toutes les politiques qui vise à favoriser la prise en compte de la santé et du mieux-être dans le développement des politiques partout au pays.

La PGPS et ses PAI représentent un modèle innovant et un levier important du gouvernement pour mobiliser la société autour d'actions concrètes en faveur d'une population plus résiliente et en meilleure santé. La finalisation du PAI 2022-2025 et ses retombées contribueront à distinguer davantage le Québec des autres juridictions.

Le ministre de la Santé,

CHRISTIAN DUBÉ